

Fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

selon le R122-17-II alinéa 4 du Code de l'environnement

Mode d'emploi simplifié

Toutes collectivités compétentes sur la délimitation des quatre zones mentionnées à l'article L2224-10 du CGCT, communément appelés zonages d'assainissement, en voie d'élaboration, mais aussi de révision ou de modification sont concernées par la présente fiche d'examen au cas par cas.

La présente fiche est à renseigner et à transmettre, avec l'ensemble des pièces demandées, à l'attention du préfet de votre département, en sa qualité d'autorité environnementale, selon les obligations faites à la personne publique responsable conformément à l'article R122-18-I CE.

L'objectif de cette procédure d'examen au cas par cas est de permettre à l'autorité environnementale de se prononcer, par décision motivée au regard de la susceptibilité d'impact sur l'environnement, sur la nécessité ou non pour la personne publique responsable de réaliser l'évaluation environnementale de son plan.

Les informations transmises engagent la personne publique responsable et font l'objet d'une publicité sur le site internet de l'autorité environnementale.

Pour plus d'explication se reporter à la note d'accompagnement.

À renseigner par la personne publique responsable

Questions générales

Nom de la collectivité ou de l'EPCI compétent	Nom de la personne publique responsable
Commune de BEAUPONT	M. GOULY Georges, maire de Beaupont

Zonages concernés par la présente demande	
Les zones d' assainissement collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;	<input checked="" type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> non
Les zones relevant de l' assainissement non collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;	<input checked="" type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> non
Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;	Oui - <input checked="" type="checkbox"/> non
Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.	Oui - <input checked="" type="checkbox"/> non

Présentation de votre démarche et des motifs de la mise en place/révision de ce (ces) zonage(s)

La commune dispose actuellement d'une carte communale qu'elle a décidé de réviser en PLU afin de mieux gérer le développement urbain sur son territoire.
Dans ce cadre, il a semblé opportun de réviser le zonage d'assainissement en parallèle afin d'apporter une cohérence entre les documents.

Caractéristiques des zonages et contexte

1. Est-ce une révision/modification de zonages d'assainissement ?

Oui non

• Quelle est la date d'approbation du précédent zonage ? Février 2004

Si oui, veuillez joindre les cartes de zonage existantes ;

• Dans le cas d'une extension éventuellement envisagée d'un ou plusieurs zonages, dans quelles proportions ces zones vont-elles s'étendre ?

(Environ en ha)
2.8 ha

1. Quel est le territoire concerné ? (joindre une carte du périmètre)

Cf. cartes de zonage

2. Le territoire est-il couvert par un ou plusieurs document(s) d'urbanisme ?

Si PLUi, préciser le contour de l'intercommunalité (ou joindre une carte) :

PLUi
PLU
 Carte communale

Non
Plusieurs :
.....
.....

• Quelle est la date d'approbation du/des document(s) existant(s) ? 2002

• Si le(s) document(s) est/sont en cours d'élaboration / révision / modification, quel est l'état d'avancement de la démarche ? Arrêt du projet de PLU

1. La réalisation/révision/modification de vos zonages est-elle menée en parallèle d'une élaboration/révision/modification du document d'urbanisme ?

Oui non

Expliquer l'articulation envisagée entre le document d'urbanisme et le(s) zonage(s) prévu(s) (traitement des questions d'assainissement par le document d'urbanisme, conséquences des ouvertures à l'urbanisation, ...) :

Intégration du zonage d'assainissement dans le document d'urbanisme.
De plus, l'ouverture à l'urbanisation de certaines zones ne se fera que si les réseaux et les capacités d'assainissement le permettent.

2. Le(s) PLU/PLU/carte communale, en vigueur, font/fait-il(elle) ou ont/a-t-il(elle) fait l'objet d'une évaluation environnementale ?¹

Oui non examen au cas par cas

3. Des études techniques (type : schéma directeur d'assainissement², étude sur les eaux pluviales, ...) ont-elles été, ou seront-elles, menées préalablement à vos futures propositions de zonages ?

Oui non

Préciser ces études :

Des études sur l'amélioration du réseau d'eaux usées seront réalisées avec comme objectif prioritaire la localisation des eaux claires parasites ainsi que leurs déconnexions du réseau d'eaux usées.

¹ Selon le décret n°2012-995 du 23 août 2012 relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme

² Attention : à ne pas confondre avec le schéma d'assainissement selon l'article L2224-8 du CGCT.

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées	
4. Êtes-vous/intégrez-vous une commune en zone littorale (au sens de la loi littorale, y compris certains lacs)?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> non
5. Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant : <ul style="list-style-type: none"> • d'une zone de baignade ? dans ce cas un profil de baignade a-t-il été réalisé ? • d'une zone conchylicole ? • d'une zone de montagne ? • d'un périmètre réglementaire de captage (immédiat, rapproché/éloigné) d'alimentation en eau potable ? • d'un périmètre de protection des risques d'inondations ? 	Oui <input checked="" type="checkbox"/> limitrophe Oui <input checked="" type="checkbox"/> limitrophe Oui <input checked="" type="checkbox"/> limitrophe Oui <input checked="" type="checkbox"/> limitrophe Oui <input checked="" type="checkbox"/> limitrophe Oui <input checked="" type="checkbox"/> limitrophe
Préciser lesquels : (joindre éventuellement une cartographie)	
1. Le territoire dispose-t-il : <ul style="list-style-type: none"> • de cours d'eau de première catégorie piscicole ? • de réservoirs biologiques selon le SDAGE ? 	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/>
Préciser lesquels : (joindre éventuellement une cartographie)	
1. Y a-t-il une zone environnementalement sensible à proximité telle que : <ul style="list-style-type: none"> • Natura 2000 ? • ZNIEFF1 ? • Zone humide ? • Éléments de la Trame Verte et Bleue (réservoir, corridors) ? • Présence connue d'espèces protégées ? • Présence de nappe phréatique sensible ? 	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/>
Préciser lesquelles : (joindre éventuellement une cartographie) Voir carte zone humide et Trame Verte et Bleue <p>Sur le territoire communal, 7 zones humides sont identifiées dans l'inventaire départemental, représentant au total 178,50 ha. Les cours d'eau Le Solnan (9,72 ha) et Le Sevron (21,59 ha) sont également cartographiés dans l'inventaire départemental des zones humides. Au niveau du contrat de rivière Seille, aucun inventaire plus précis n'a été mené. Seules des enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides sont définies, le long des plaines alluviales du Solnan et du Sevron</p> Autres :	
1. Quel est le niveau de qualité de l'état écologique et de l'état chimique (très bon état, bon état, moyen, médiocre, mauvais) ³ des masses d'eau réceptrices des eaux concernées par la présente demande, selon la classification du SDAGE au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)? <ul style="list-style-type: none"> • Nom de la(des) Masse(s) d'eau superficielle : ...FRDR598 - Le Sevron et le Solnan..... • Nom de la(des) Masse(s) d'eau souterraine : ...FRDG212 - Miocène de Bresse Si souhaité, vous pouvez préciser un niveau de qualité issu des point(s) de référence(s) nationaux connu(s), ou selon d'autres données à préciser (biblio, mesures locales)	Ecologique : Bon état 2027 .Chimique : Bon état 2027 Sans objet.....
2. Votre territoire fait-il l'objet d'application de documents de niveau supérieur : <ul style="list-style-type: none"> • Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ? • Directive Territoriale d'Aménagement (DTA ou DTADD) ? • Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) ? 	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/>
Préciser lesquelles : SCOT Bourg Bresse Revermont	

³ L'information se trouve sur le site <http://www.eaufrance.fr> ou <http://www.lesagencesdeleau.fr/>

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées	
Autres :	
1. Pensez-vous que votre territoire sera soumis à une forte urbanisation ?	Oui - <input checked="" type="checkbox"/> non
Précisez : Le projet de PLU prévoit une croissance démographique inférieure à la croissance observée actuellement, elle sera environ de 1% par an. Les logements nécessaires d'ici à 30 ans ne nécessiteront qu'environ 5 ha à trouver en dents creuses ou en extension du tissu urbain.	
2. Quel est le type principal des réseaux de collecte des eaux usées sur votre territoire? Autres :	Séparatif ⁴ <input checked="" type="checkbox"/> Unitaire
3. Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui non
4. Existe-t-il des ouvrages de rétention des Eaux Pluviales sur le territoire concerné par le zonage ?	Oui - <input checked="" type="checkbox"/> non

Si vous disposez de la compétence relative à la planification et/ou gestion de l'assainissement collectif et non collectif, remplissez le tableau suivant.

Questions relatives aux zones d'assainissement collectif/non collectif des eaux usées

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
1. Y a-t-il des adaptations de grands secteurs (ouverture à l'urbanisation, passage de l'ANC à l'AC ou inversement pour diverses raisons possibles), qui sont à l'origine de la volonté de révision du zonage d'assainissement ?	Oui - <input checked="" type="checkbox"/> non
2. Conformément à l'article L2224-8 du CGCT, avez-vous établi votre schéma descriptif d'assainissement collectif des eaux usées ⁵ ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui - non
3. Les contrôles des assainissements non collectifs ont-ils été réalisés • Sont-ils en cours et dans quels délais seront-ils réalisés ? • Les non-conformités ont-elles été levées ? • Sont-elles en cours d'être levées ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui - non <input checked="" type="checkbox"/> Oui - non <input checked="" type="checkbox"/> Oui - non <input checked="" type="checkbox"/> Oui - non
1. Au sein de votre PLU, imposez-vous, dans le règlement un minimum de surface parcellaire sur les zones d'assainissement non collectif ?	Oui - <input checked="" type="checkbox"/> non sans objet Combien : <input type="text"/>
2. La collectivité compétente (ou les collectivités adhérentes) dispose-t-elle de déclarations de prélèvement (puits ou forage privés) selon l'article L2224-9 du CGCT ? Si oui, sont-ils sur (à proximité d') une zone pressentie comme devant accueillir un zonage ANC ?	Oui - <input checked="" type="checkbox"/> non Oui - non
3. Est-il prévu d'autres modes de gestion des eaux usées traitées en Assainissement Non Collectif (ANC) que l'infiltration (rejet en milieu hydraulique superficiel ...) ?	Oui - <input checked="" type="checkbox"/> non
Si oui, lesquels :	
4. La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge ⁶ ? • Par temps sec ? • Par temps de pluie ? • De façon saisonnière ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui - non <input checked="" type="checkbox"/> Oui - non <input checked="" type="checkbox"/> Oui - non Oui - <input checked="" type="checkbox"/> non

⁴ Séparatif : un réseau d'eaux usées strictes, voire parfois complété d'un réseau d'eaux pluviales strictes

⁵ Selon le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable

⁶ référence réglementaire pour estimer la surcharge : les valeurs limites de l'arrêté du 22 juin 2007, et (parce qu'il peut être plus restrictif) les valeurs limites définies dans l'arrêté préfectoral propre à la station d'épuration (ou au système d'assainissement)

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
<p>1. Avez-vous des procédures d'urgence en cas de rupture accidentelle d'un des éléments de votre système d'assainissement (coupure électrique, pompe, STEU)?</p> <p>Lesquelles :</p>	Oui - <input checked="" type="checkbox"/> non
<p>2. Avez-vous l'intention de rechercher une réduction de vos futures consommations énergétiques sur les équipements de votre système d'assainissement (postes,..) ?</p> <p>• Par une cohérence topographique entre les zones collectées ?</p> <p>• Autres :</p>	<p>Oui - <input checked="" type="checkbox"/> non</p> <p>Oui - <input checked="" type="checkbox"/> non</p>

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant.

Questions relatives aux zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
<p>1. Existe-t-il des risques ou enjeux liés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des problèmes d'écoulement des eaux pluviales ? • de ruissellement ? • de maîtrise de débit ? • d'imperméabilisation des sols ? 	<p>Oui - <input checked="" type="checkbox"/> non</p> <p>Oui - <input checked="" type="checkbox"/> non</p> <p>Oui - <input checked="" type="checkbox"/> non</p> <p>Oui - <input checked="" type="checkbox"/> non</p>
Lesquels :	
<p>1. Des mesures de gestion des eaux pluviales existent-elles déjà sur le territoire du zonage prévu ?</p>	Oui - <input checked="" type="checkbox"/> non
Lesquelles :	
Quelles ont été les raisons de leur mise en place ?	
<p>2. Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire et des territoires limitrophes concernés par des risques liés aux eaux pluviales ?</p>	<p>Oui - <input checked="" type="checkbox"/> non</p> <p>Si oui, fournir si possible une carte.</p>
<p>3. Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire où sont présents des enjeux de gestion pour les eaux pluviales (maîtrise de l'imperméabilisation, topographie, capacité des réseaux existants, limitation du ruissellement,...)?</p>	<p>Oui - <input checked="" type="checkbox"/> non</p> <p>Si oui, fournir si possible une carte.</p>
<p>4. Des mesures permettant de gérer ces risques existent-elles ?</p>	Oui - <input checked="" type="checkbox"/> non
Si oui, lesquelles ?	
<p>5. Disposez-vous d'un système de gestion des eaux pluviales (bassin, surverse, télégestion)?</p>	Oui - <input checked="" type="checkbox"/> non
<p>6. Votre système d'assainissement eaux pluviales est-il déclaré ou autorisé conformément à la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature loi sur l'eau?*</p>	Oui - non

⁷ 2.1.5.0. Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) ; 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
1. Avez-vous rencontré des problématiques de capacité de votre réseau d'eaux pluviales par temps de pluie ? • Selon quelle fréquence ? • Dues à une mise en charge par un cours d'eau ?	Oui - <input checked="" type="checkbox"/> non Oui - non
1. Votre commune a-t-elle fait l'objet d'une décision de catastrophe naturelle liée aux inondations ?	Oui - <input checked="" type="checkbox"/> non
2. Avez-vous subi des • coulées de boues ? • glissements de terrain dus à un phénomène pluvieux ? • Autres :	Oui - <input checked="" type="checkbox"/> non Oui - <input checked="" type="checkbox"/> non
1. Votre territoire fait-il parti : • d'un SAGE en déficit eau ? • d'une Zone de Répartition des Eaux ?	Oui - <input checked="" type="checkbox"/> non Oui - <input checked="" type="checkbox"/> non

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant.

Questions relatives aux zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
1. Votre commune dispose-t-elle de réseaux de collecte des eaux pluviales ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui - non
2. L'éventuel Schéma Directeur d'Assainissement (ou une démarche autre) aborde-t-il les questions de pollution des eaux pluviale(s) ? Des prescriptions ont-elles été proposées ? Si oui, lesquelles ?	Oui - <input checked="" type="checkbox"/> non Oui - <input checked="" type="checkbox"/> non
3. La réalisation d'ouvrages est-elle prévue ? Si oui lesquels et pour quel objectif ?	Oui - <input checked="" type="checkbox"/> non
4. Les équipements prévus consommeront-ils une surface naturelle propre ? Sont-ils intégrés sous voirie, parking, bâti ?	Oui - non — Oui - non

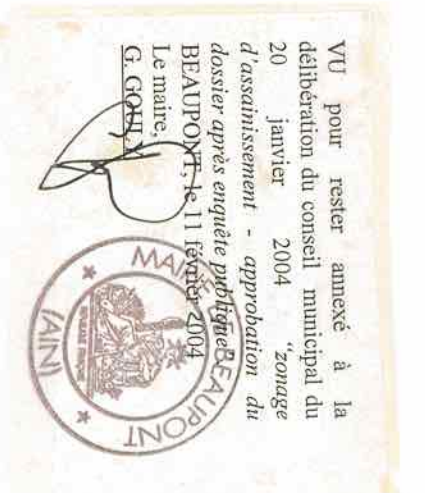
Autoévaluation (facultatif)

Au regard du questionnaire, estimez-vous qu'il est nécessaire que vos zonages définis au L2224-10 CGCT fassent l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'ils devront en être dispensés ?

Expliquez pourquoi :

Au regard du réseau d'assainissement collectif actuel ainsi que des zones d'assainissement non collectif, sans soucis particulier, la réalisation d'une évaluation environnementale ne semble pas indispensable.
De plus, l'ouverture à l'urbanisation est très limitée et se situe à proximité immédiate du centre-bourg.

Il est à noter également que le projet de PLU a fait l'objet d'une demande au cas par cas qui a conclu à la non nécessité d'une évaluation environnementale.



VU pour rester attaché à la
2010
Distribution de copies
d'assainissement - approuvé par
BEAUVORNE le 11 février 2009
Le maire
L. COYAU

PREFECTURE de l'AIN
12 FEB 2009

RECHÊTE : 1/6000

DRESSÉ PAR : M. COULAND

ÉTABLI PAR : S. LOYAU

VÉRIFIÉ PAR : F. BAUDOIN

PLAN N°

MODIFICATION

AFFAIRE : F1630



Agence de l'Aménagement
et de l'Urbanisme de la Région
de la Vallée de la Saône
SAUNIER Environnement - 69138
72305 LA ROUGEOTTE DU LAC
Téléphone : 04 72 60 46 08
Email : Agence.chambery@saunier-env.fr

3A

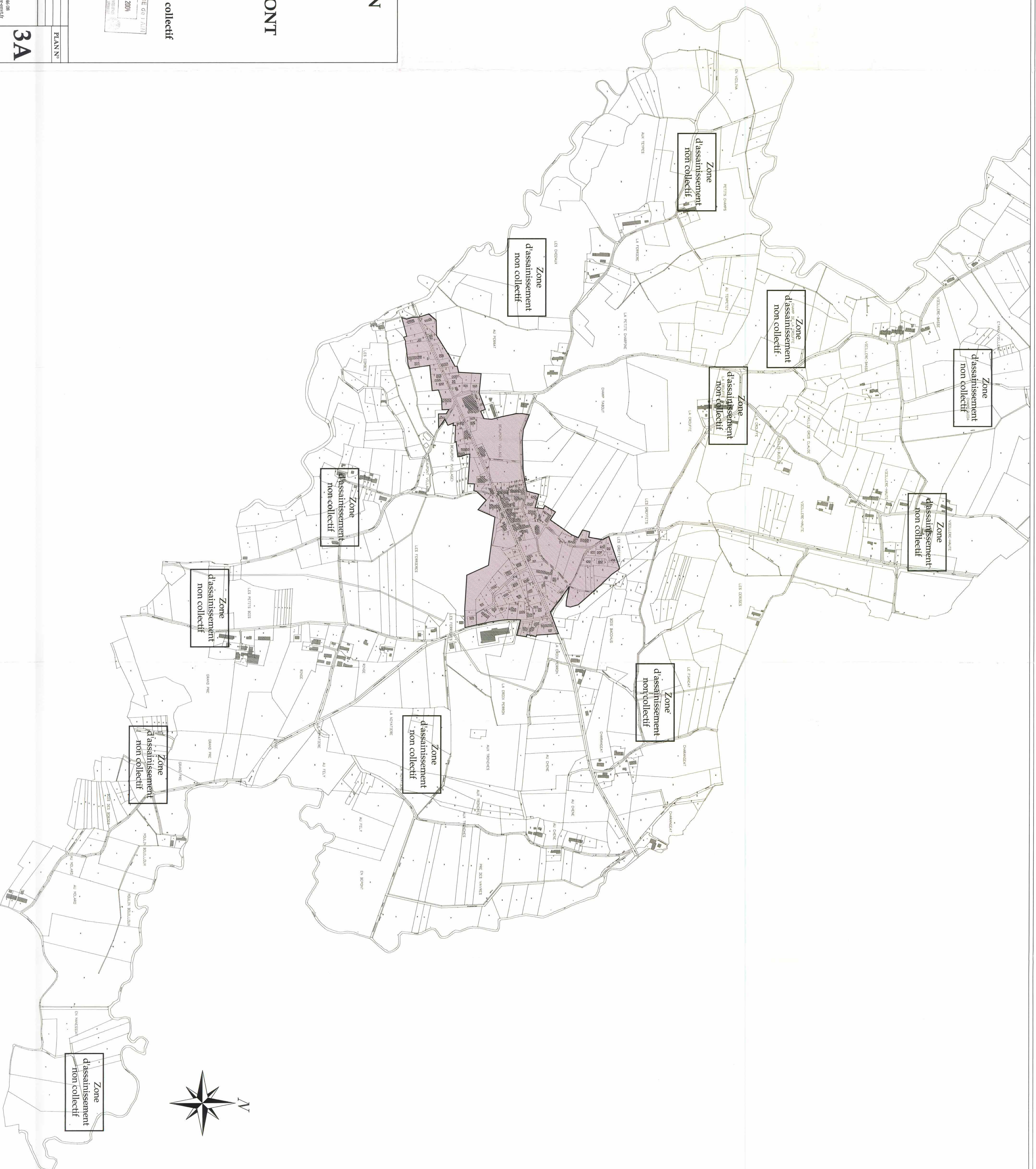
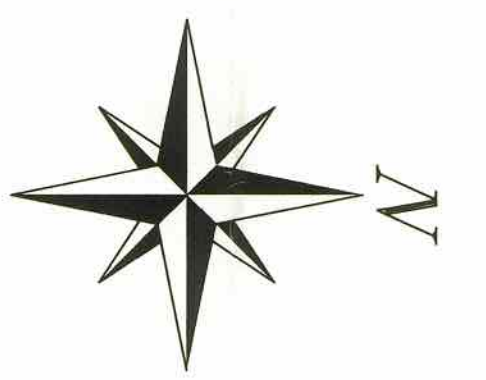
Département de l'AIN

COMMUNE DE BEAUPONT

Zonage de l'assainissement collectif et non collectif

LEGENDE

Zone d'assainissement collectif



COMMUNE DE BEAUPONT

Mise à jour du zonage
d'assainissement collectif et
non collectif dans le cadre
du Plan Local d'Urbanisme

Plan n°3
Zonage de l'assainissement collectif
et non collectif
Planche Nord

Légende :

- Limite communale
- Cours d'eau
- Zone d'urbanisation libre
- Zone d'assainissement collectif
- Zone d'assainissement non collectif
- Zone d'assainissement individuel
- Zone d'assainissement collectif
- Zone d'assainissement non collectif

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

- Reseau séparatif Eau Potable
- Reseau séparatif Eau Usées
- Reseau unitaire
- Déversoir forage
- Station d'épuration

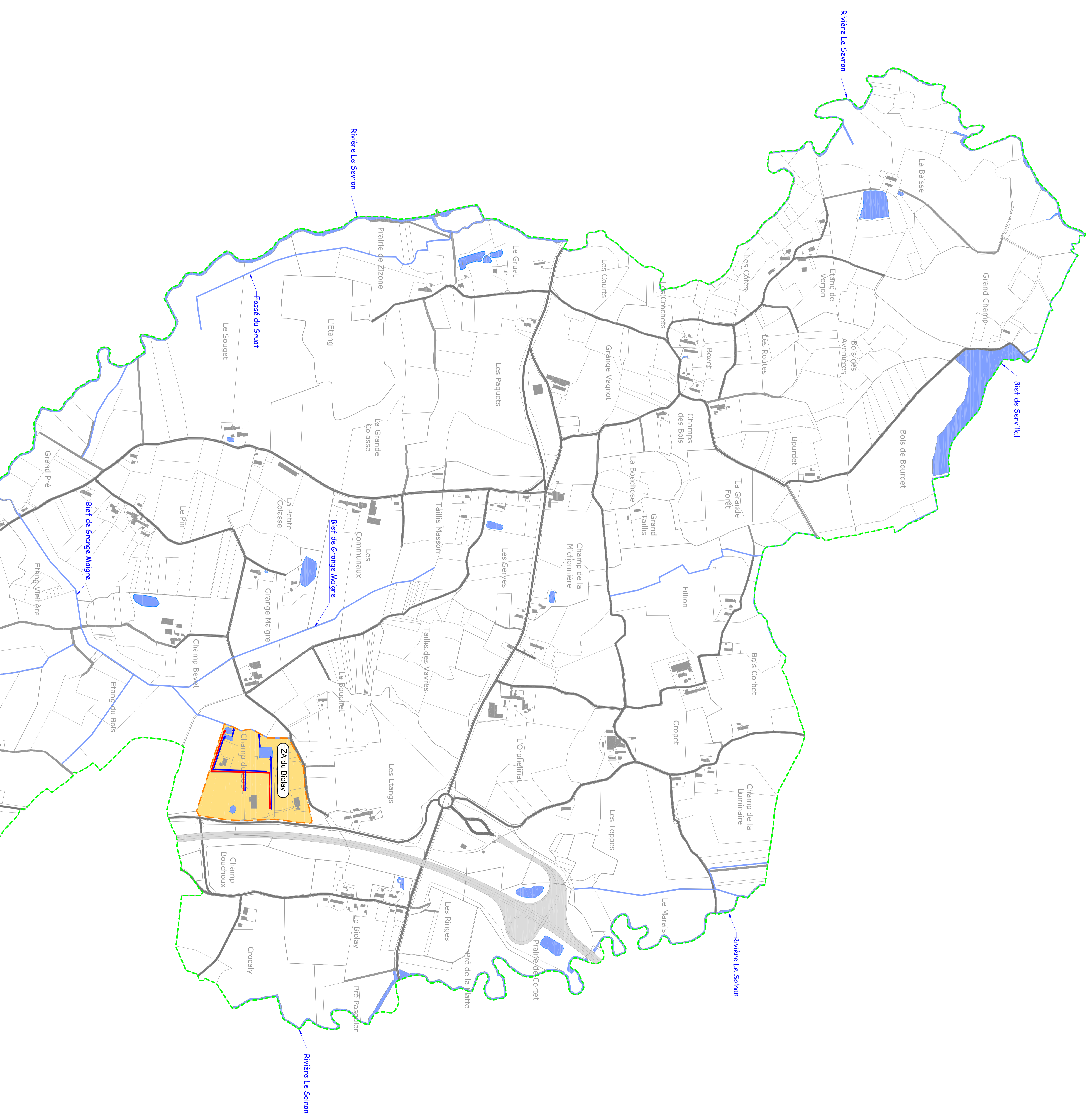
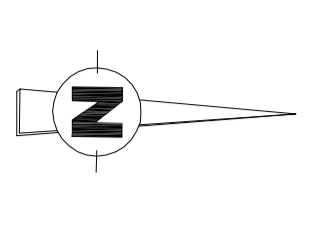
ZONES D'ASSAINISSEMENT

- Zones urbanisables raccordées à un système d'assainissement collectif
- Zones d'activités du Buisly
- Zone d'assainissement individuel
- Zone d'assainissement non collectif

BEAUPONT

M.P.E.U.

Echelle : 1:5000
Date : Septembre 2017
Fichier : D0800-Zonage-Ass-Beaupont



Mise à jour du zonage d'assainissement collectif et non collectif dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme

Plan n°3
Zonage de l'assainissement collectif
et non collectif
Planche Sud

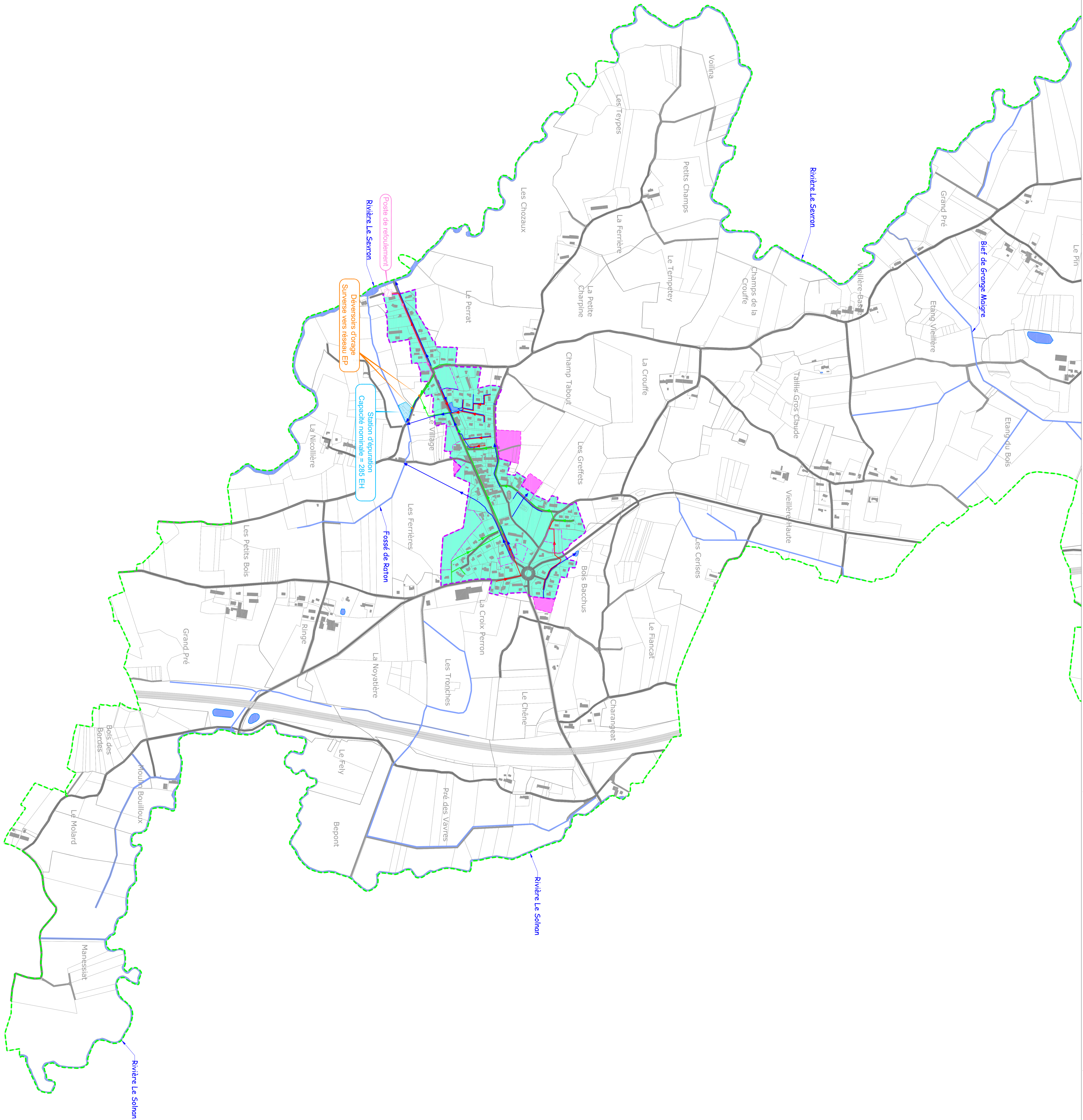
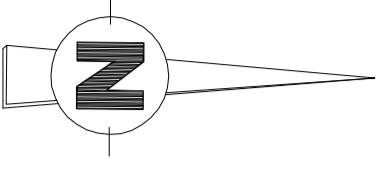
Legende :

- Limite communale
- Cours d'eau
- Zone d'urbanisation future
- Réseau d'assainissement
- Réseau séparatif Eau Potable
- Réseau séparatif Eau Usées
- Dimension forage
- Station d'épuration
- Zones urbanisables accordées à un système d'assainissement collectif
- Zone d'activités de Buisly
- Zone d'assainissement par forage
- Zone d'assainissement non collectif

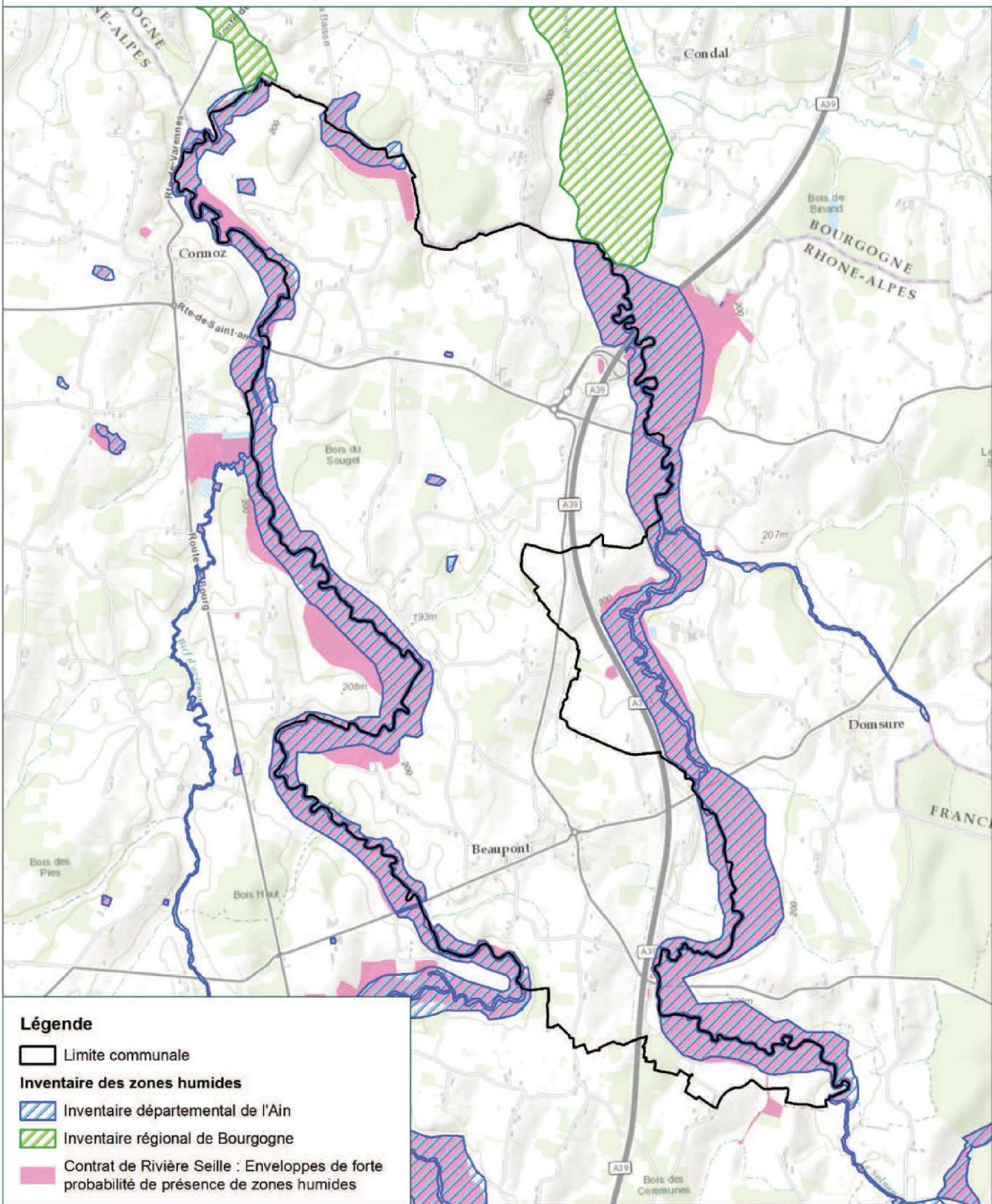
BEAUPONT

M.A.P.E.U.

Echelle : 1 : 5000
Date : Septembre 2017
Fichier : D0800-Zonage-Ass-Beaupont



Inventaires des zones humides



Légende

▭ Limite communale

Inventaire des zones humides

▨ Inventaire départemental de l'Ain

▨ Inventaire régional de Bourgogne

■ Contrat de Rivière Seille : Enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides

Echelle : 1/35 000

0 1 2 km

Elaboration du plan local d'urbanisme de Beauport (01)


Sources : DREAL Rhône-Alpes ; DREAL Bourgogne ;
EPTB Saône Doubs

Fonds : ©Bing World Topographic Map®
Date de réalisation : 09/11/2016




Déclinaison de la Trame Verte et Bleue


Légende

 Limite communale


Réservoirs de biodiversité

 Grands ensembles de zones humides

Sous-trames écologiques


 Sous-trame zones humides et milieux aquatiques


 Sous-trame boisée


 Sous-trame prairiale

 Grands espaces agricoles participants de la fonctionnalité du territoire, dont les structures paysagères sont à restaurer


Continuités écologiques

 Continuités écologiques en milieu urbain à préserver

 Coupure verte à préserver de l'urbanisation


 Grand corridor paysager : support des sous-trames prairie-bocage, forêt et aquatique

 Passages sous A39


 Corridors aquatiques

Passages à faune

 Passage inférieur fonctionnel


 Passage supérieur contraint

Éléments de fragmentation


 Principaux axes routiers

 Zones urbaines

 Routes

 Seuils sur le Sevron et le Solnan

N
Echelle : 1/32 000

 km

Elaboration du plan local d'urbanisme de Beaupont (01)

Sources : Mosaïque Environnement 2016

Fonds : ©IGN Orthophoto2009®

Date de réalisation : 22/11/2016